

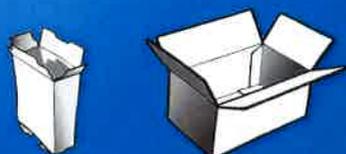


Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- ▶ journaux, circulaires, revues
- ▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier
- ▶ livres, annuaires téléphoniques
- ▶ rouleaux de carton
- ▶ boîtes de carton
- ▶ boîtes d'œufs
- ▶ cartons de lait et de jus à pignon
- ▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- ▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- ▶ bouchons et couvercles
- ▶ sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- ▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- ▶ papier et contenants d'aluminium
- ▶ bouteilles et canettes d'aluminium
- ▶ boîtes de conserve
- ▶ bouchons et couvercles



RÉCUPÉRER
PLUS ET MIEUX

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC
Québec

en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RÉCYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Récupération du verre

N'hésitez pas déposer vos contenants de verre (bouteilles de vin et bouteilles de toutes sortes) dans votre bac de récupération, ceux-ci auront droit à une deuxième vie.

Pourquoi ?

Éco Entreprise Québec a permis à Récupération Frontenac, la compagnie où est envoyé le contenu des bacs de récupération des citoyens de la MRC du Granit, de tester un procédé permettant la récupération du verre grâce à l'amélioration de leurs équipements de tri.

Ah oui !?

La MRC du Granit est la seule MRC de l'Estrie à expédier sa récupération chez Récupération Frontenac. Les citoyens de la MRC du Granit sont choyés et privilégiés d'avoir accès à cette offre de service.

Un message du service de l'environnement
de la MRC du Granit